

ACTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR JEUNES FILLES

Cycle sur 3 ans - créé 2007

**Centre Social Féminin de Nazouma-Tampinko
BURKINA FASO**

BURKINASARA – 19 ch. Des Vignes F-68340 RIQUEWIHR
burkinasara@hotmail.fr - site internet : www.burkinasara.org

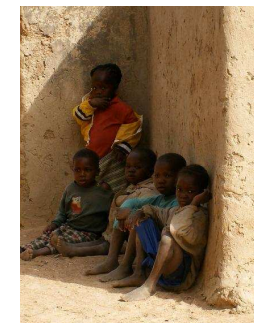
Association humanitaire tournée vers l'Afrique et le Burkina-Faso en particulier
Association loi 1901, à but non lucratif et reconnue d'utilité publique
Association inscrite au tribunal d'Instance de KAYSERSBERG

Juillet 2013

INTRODUCTION

Le droit à l'éducation est l'un des droits les plus fondamentaux. L'Homme a en effet besoin d'une éducation pour acquérir les connaissances qui lui permettent de tirer profit des avantages et opportunités que représente la nature et la société, mener une vie décente et digne, s'affirmer en tant que membre à part entière de sa communauté, et contribuer activement à son développement. Ce droit est l'un des piliers de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme adoptée par la Communauté Internationale en 1948 (article 26). Cependant, des millions de personnes continuent d'en être privées.

Le BURKINA FASO est l'un des 10 pays les plus pauvres du monde, victime de son enclavement (pas d'accès direct vers la mer), et de l'absence de matières premières.



Au BURKINA FASO, le taux d'alphabétisation des adultes n'est que de 26% environ. Dans les villages reculés ce chiffre tombe à 10 % (13% pour les hommes, et 7% pour les femmes). Le taux de scolarisation pour les enfants en cycle primaire est de l'ordre de 38%, et il tombe à 8% en cycle secondaire.

L'une des seules façons de s'en sortir et d'accéder à un niveau de vie décent pour un jeune est d'apprendre non seulement à lire, écrire, compter, mais également d'apprendre un métier.

C'est pour toutes ces raisons que l'association **BURKINASARA** a décidé de mettre en place un système de parrainage pour permettre **l'ouverture d'une école de jeunes filles en octobre 2007** dans la région de KOMBISSIRI, à environ 50km au sud de Ouagadougou.

BURKINASARA EN QUELQUE MOTS

Il s'agit d'une association humanitaire à but non lucratif, regroupant des personnes ayant tissé des liens avec le Burkina Faso : la construction d'une école primaire à Kombissiri en 1990 a été leur première action dans ce pays (plus d'information sur www.burkinasara.org).

PRESENTATION DU CENTRE DE FORMATION

Les enfants parrainés sont élèves du centre social féminin de Nazouma-Tampinko. Le centre avait été construit il y a plusieurs années par l'association humanitaire CSEE, avec la participation financière du Conseil Général du Haut Rhin et des élèves du lycée Camille See de Colmar. Malheureusement, faute de moyens, l'école n'avait pu fonctionner plus de quelques années.



BURKINASARA s'est donc associée à CSEE pour permettre le redémarrage de l'établissement et en assurer la pérennité. La première classe a ouvert en octobre 2007 avec 28 élèves.

Le financement de l'école est pris en charge par le biais de parrainages, complété par la vente d'une partie de la production (boubous, tissus brodés, sacs, ...).

CURSUS DE FORMATION

Il s'agit d'une école ménagère qui a pour but de compléter l'éducation des jeunes filles du village et de ses environs.

Le cursus de formation se déroule sur 3 ans :

- 1^{ère} année : tissage, couture à la main, broderie, alphabétisation, culture d'un potager, cuisine.
- 2^{ème} année : tissage, couture sur machine à coudre, broderie, alphabétisation, culture, cuisine.
- 3^{ème} année : vente de la production de l'école, gestion de stocks et de budgets dans le but de créer sa propre structure.



Les jeunes filles ont ainsi réalisé un trousseau pour nourrissons, un uniforme pour venir à l'école, des draps brodés, des boubous, des sacs, ...



Les élèves apprennent également tout au long du cursus à faire un potager, entretenir les locaux mis à leur disposition, exploiter les ressources locales et acquérir des règles d'hygiène.

Les enfants parrainés sont principalement de jeunes filles de la région ayant achevé leur cycle primaire mais dont les moyens financiers des parents ne permettent pas de continuer leur scolarité.

Les parrains sont des particuliers, des entreprises, des institutions, des groupes de personnes (classe, paroisse,...) soucieux d'aider les plus démunis à accéder à un des droits les plus fondamentaux.

Les jeunes filles de l'école qui le souhaitent peuvent ensuite intégrer la coopérative pour femmes de Kombissiri, pour continuer à se professionnaliser et commencer à travailler.

COÛT DU PARRAINAGE et DEDUCTIONS FISCALES

Le coût pour une année entière de scolarité est de 85 €, soit un coût réel de 28,90 € / an après déduction fiscale (2,41€/ mois).

En effet, **BURKINASARA est une association humanitaire à but non lucratif.** Les sommes qui lui sont versées sont déductibles au titre des dons aux œuvres reconnues d'intérêt général, moyennant un reçu fiscal réglementaire, signé par le trésorier de l'association.

La nouvelle loi française de cohésion sociale du 18 janvier 2005 retient un taux fixe de déduction de 66% des sommes versées à des œuvres d'intérêt général, dans la limite d'un plafond annuel équivalent à 20% du revenu imposable.

Un report possible pendant 5 ans : lorsque le montant total des dons versés est supérieur à 20 % de votre revenu imposable, vous pouvez reporter l'excédent sur les cinq années suivantes. Il ouvre droit à la réduction d'impôt dans les mêmes conditions.

A QUOI SERT L'ARGENT ?

100% de l'argent reçu est envoyé sur place. Il est mis à disposition de l'école et sert à son fonctionnement, notamment pour couvrir :

- l'enseignement et l'achat de matériel scolaire.
- les frais de nourriture (repas du midi) et d'équipement des élèves,
- l'entretien des locaux.

Les membres de l'association se portent garants du suivi des dépenses engagées. Un comité de gestion regroupant les monitrices, les représentants Burkinasara et C.S.E.E. et Olivier Conombo (entrepreneur local) assure la gestion du centre. Le bilan financier est mis à disposition.

COMMENT VOUS INSCRIRE ?

Il suffit de renseigner et envoyer le formulaire de parrainage ci-après par mail ou courrier.

Nom et Prénom / Société *

Adresse.....

Téléphone Mail

accorde une bourse annuelle de 85 € pour laquelle un reçu fiscal sera délivré ouvrant droit à une réduction d'impôt de 66 %. **Le coût réel du parrainage est de 28,90 € (soit 2,41€/ mois).**

accorde une bourse partielle de 45 € pour laquelle un reçu fiscal sera délivré ouvrant droit à une réduction d'impôt de 66 %. **Le coût réel du parrainage est de 15,30 € (soit 1,28€/ mois).**

Règlement :

Mode de règlement :

Coordonnées bancaires en cas de virements - **Titulaire du compte** : BURKINASARA

banque	guichet	N° compte	clé	Domiciliation
10278	03200	00020435501	02	CCM Bartholdi (68000 COLMAR)

Ou règlement par chèque à : **BURKINASARA** - 19, Chemin des Vignes F-68340 RIQUEWIHR

Pour tout renseignement complémentaire : www.burkinasara.org - mail : burkinasara@hotmail.fr